



**DEC/BC/26/01/08**

## **DECISION DU MAIRE**

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

---

**La Maire de la Commune de l'île d'Yeu,**

**CONSIDERANT** la délibération du 18 octobre 2023 (DEL/NN/23/10/61) donnant délégation à Mme la Maire pour demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ;

**CONSIDERANT** l'appel à dépôt de dossiers avant le 31 janvier 2026 formalisé par les services préfectoraux au titre de la DSIL ou DETR 2026 ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de l'île d'Yeu de s'engager dans une démarche de stratégie locale de gestion du trait de côte (SLGT) ;

**CONSIDERANT** que pour cela, elle a le projet d'un partenariat avec l'établissement public BRGM de contractualiser une Convention de recherche et développement partagés relative au diagnostic du littoral de l'île d'Yeu, recherche accompagnée de relevés et modèles 3D par scans photogrammétriques.

### **DECIDE**

- **DE SOLLICITER** l'Etat au titre de la DETR 2026 au titre du critère environnemental ;
- **DE SOLLICITER** la Banque des Territoires pour un soutien financier ;
- **D'ACTER** que le BRGM prend à sa charge une partie de l'étude au titre de sa politique recherche et développement.

Selon le plan de financement suivant figurant sur la page suivante :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>			
<b>FINANCEURS</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Montant prévisionnel de l'opération HT</b>	<b>Montant de la subvention HT</b>
BRGM au titre de la R&D (20%)	Convention de recherche et développement partagés relative au diagnostic du littoral de l'île d'Yeu en vue d'une stratégie locale de gestion du trait de côte	200 000€	40 000€
Banque des Territoires (20%)			40 000€
Etat DSIL (40%)			80 000€
AUTOFINANCEMENT (20%)			40 000€
		<b>TOTAL 1</b>	<b>200 000€</b>
Banque des Territoires (20%)	Scan 3D de l'environnement côtier	25 000€	5 000€
Etat DSIL (40%)			10 000€
AUTOFINANCEMENT (40%)			10 000€
		<b>TOTAL 2</b>	<b>25 000€</b>
BRGM au titre de la R&D (17,8%)	Convention		40 000€
Banque des Territoires (20%)	Convention + scan 3D		45 000€
Etat DSIL (40%)	Convention + scan 3D		90 000€
AUTOFINANCEMENT (22,2%)	Convention + scan 3D		50 000€
		<b>TOTAL 1 +2</b>	<b>225 000€</b>

Il est précisé l'objet de la demande de subvention : étude d'investissement portant sur une Convention de recherche et développement partagés relative au diagnostic du littoral de l'île d'Yeu en vue d'une stratégie locale de gestion du trait de côte (SLGT) et des relevés et modèles 3D par scans photogrammétriques.

Fait à l'île d'Yeu, le 28/01/2026

**La Maire,  
Carole CHARUAU**